



## Municipalité de Montcerf-Lytton

18, rue Principale Nord Montcerf-Lytton (Qc) J0W 1N0  
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

### COMMUNICATION AUX CITOYENNES ET CITOYENS,

Ce 19 août 2021

La municipalité juge important de rectifier les faits concernant la lettre distribuée aux citoyens le 16 août 2021 et signée par monsieur Ward O'connor, Conseiller municipal et Président de la Fabrique, concernant le toit de l'église Ste-Philomène.

La municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens s'inquiétant de la dangerosité des chutes de glaces et de neiges provenant du toit de l'église. Nous avons donc procédé et avisé la paroisse de la problématique.

Après plusieurs échanges écrits et verbaux depuis 2019 avec le président de la fabrique, concernant la responsabilité de la paroisse pour l'installation de garde-neiges, le président mentionnait que la responsabilité de se conformer revenait à la municipalité ou au ministère des Transports. Après plusieurs discussions non concluantes, nous nous sommes tournées vers la Paroisse.

Nous avons donc entrepris des démarches à savoir à qui revenait la responsabilité de payer les garde-neiges, l'avis juridique de la municipalité était le même que le ministère des Transports, qui stipule que selon, l'article 983 du Code civil du Québec.

**983. Les toits doivent être établis de manière que les eaux, les neiges et les glaces tombent sur le fonds du propriétaire.**

Suite à l'avis juridique, nous avons donc envoyé une mise en demeure le 4 juillet 2021, que la responsabilité revenait à la paroisse et qu'il devait installer à leurs frais les garde-neiges avant l'hiver, leur suggérant même de vérifier les subventions disponibles.

Depuis plus de douze ans, la municipalité a contribué au maintien de l'église Ste-Philomène en offrant l'entretien du gazon et du déneigement gratuitement ce qui représente un montant de **10 000\$** par année. De plus, nous donnons **200 \$** par année pour le feuillet paroissial également depuis plus de douze ans.

Il faut prendre en considération que la municipalité a donné à partir de **2015** une aide financière directe provenant de l'argent des contribuables de **5000\$** par année pendant 5 ans pour un total de **25 000\$**.

Suite à des vérifications, nous sommes la seule municipalité dans la Vallée-de-la-Gatineau qui a autant aidé et aide encore son l'église.

Vous pouvez constater que depuis ces dernières années un montant d'aide de plus de **145 000\$** a été donné pour notre église.

Nous espérons que cela rectifiera la situation et nous demeurons à votre disposition pour toutes questions.

De votre conseil et municipalité.